



SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE TVA

687 SCFP

Le 28 octobre 2024

LANCEMENT ÉLECTIONS PROVINCIALES 2024

À tous les membres,

Nous désirons vous informer du lancement des élections provinciales afin de procéder à l'élection de quatre (4) postes au sein du comité exécutif provincial. Le processus électoral est défini à l'article 37 des **Statuts et règlements** du SCFP 687 unifié.

Le comité recommande aux membres qui désirent se porter candidat de consulter les **Statuts et règlements** à l'article 37. Vous pouvez consulter le document en vous rendant sur le site : www.scfp687.ca ou en nous adressant votre demande par courriel à l'adresse : general@scfp687.ca.

POSTES À COMBLER	
FONCTIONS	DURÉE DU MANDAT
Président	3 ans
Secrétaire-archiviste	3 ans
Vice-Président Québec	3 ans
Vice-Président Sherbrooke	3 ans

Au début du processus d'élection, la liste d'éligibilité des membres est remise au comité d'élections, tel que défini à l'article 37.03. Aucune correction à la liste des membres n'est effectuée après le 27 octobre 2024. Cette liste sert durant tout le processus électoral des membres du comité exécutif.

Le comité provincial des élections est responsable de tout le processus électoral ainsi vous devez lui adresser toutes vos questions. Les règles définies dans les **Statuts et règlements** du Syndicat ont priorité sur toute autre communication.

MISE EN CANDIDATURE :

Tout membre qui désire se porter candidat à un poste au comité exécutif doit absolument respecter l'article 37.04 des Statuts et règlements, à défaut, voir sa candidature rejetée.

Étape 1 : Un membre qui désire se porter candidat à un poste au comité exécutif doit être membre du Syndicat depuis au moins un (1) an en date du 28 octobre 2024.

Étape 2 : Tout membre qui désire obtenir un bulletin de mise en candidature en fait la demande par écrit, à l'attention du comité provincial des élections en lui acheminant un courriel à l'adresse suivante : election@scfp687.ca **avant le mardi 12 novembre à 17h00**. Lors de sa demande, le membre en règle doit signifier le poste pour lequel il désire se porter candidat ainsi que son nom, adresse et numéro de téléphone.

Étape 3 : Le comité provincial des élections lui acheminera un formulaire qu'il devra remplir et retourner par **courriel** à l'adresse suivante : election@scfp687.ca (en demandant un accusé de réception). Le formulaire devra être reçu **avant le mardi 19 novembre à 17h00**. (C'est la date et l'heure de l'envoi du courriel qui fera foi)

Les personnes candidates désirant transmettre de la publicité à leur égard devront le faire seulement après la date limite du dépôt de leur candidature et également, après approbation de leur publicité par le comité des élections. Si la personne candidate désire que sa publicité soit transmise lors de l'envoi des bulletins de vote, elle devra la faire parvenir au comité provincial des élections, **avant le samedi 30 novembre à 17h00**. Cette

publicité (*maximum une feuille format légal recto verso*) devra être fournie en nombre suffisant, selon les consignes du comité.

Le comité des élections déclarera des élections si plus d'une candidature est mise en nomination pour chacun des postes du comité exécutif. Un rapport des mises en candidature sera publié le 22 novembre. S'il y a élections, la période de vote sera du 3 au 11 décembre. Le dépouillement aura lieu le vendredi 13 décembre.

Syndicalement,

Le comité des élections provinciales :

Michael Sabourin, président

Jerôme Vaillancourt-Martin, co-président

Jonathan Caron-Gilbert, secrétaire

POUR TOUTES QUESTIONS, VOUS POUVEZ JOINDRE LE COMITÉ :

Par courriel : election@scfp687.ca

Par téléphone : 514 527-8895

DATES IMPORTANTES	
Affichage des postes en élections (art. 37.04)	20 jours
Lancement du processus électoral – Comité exécutif	28 octobre
Date limite pour demander un bulletin de mise en candidature	12 novembre
Date limite pour recevoir les bulletins de mise en candidature	19 novembre
Rapport des mises en candidatures	22 novembre
Date limite approbation de la publicité	27 novembre
Date limite pour recevoir la publicité à transmettre	30 novembre
Expéditions d'un lien pour le vote électronique (art. 33.06)	02 décembre
Date limite pour réception des votes électroniques	11 décembre
Dépouillement	13 décembre